L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

POUR & LIMET, Editeurs Propriétaires

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
DIMANCHE MATIN, 16 FEVRIER.

Revue des Journaux.

Nous croyons, avec le *Picayune*, que le congrès, s'il veut être conséquent avec lui-même et s'il tient à l'approbation des honnêtes gens de tous les partis, ne considérera pas plus les titres de M. Kellogg à la place de gouverneur que si l'enfant gâté de l'Illinois n'était jamais venu en Louisiane et habitait encore une cabane au milieu des fertiles et verdoyantes prairies de son Etat natal. Les sénateurs n'ont pas daigné prendre connaissance des votes sur lesquels s'appuyaient les électeurs Grant, car les témoignages des scélérats-mêmes les frappaient de nullité : ils n'ont attaché aucune importance et n'ont pas voulu qu'il fût fait allusion, dans le rapport, au décret de la cour suprême, l'ancêtre de saint de Pinchback et de ses compères. Les partisans les plus effrénés de l'administration, les soutiens aveugles de tout ce qui, au Sud, n'est pas et ne peut pas être du Sud, n'ont pas osé, en présence des turpitudes qui leur étaient révélées, prendre la défense de nos sanguinaires américaines et africaines.

— Notre confrère possède une pendule qui sonne régulièrement les heures solennelles. Il nous annonce de nouveau que le moment est venu de se prononcer de façon à ne pas laisser de doute sur la part qu'on embrasse. La neutralité n'est plus possible. Les événements nous ont conduits à nos derniers retranchements. — Le comités des Etats-Unis ne reconnaît pas le pouvoir que Kellogg et ses amis ont usurpé. Les officiers élus par le peuple ne doivent pas reculer devant l'accomplissement de leurs devoirs.

— Le *Times* s'estime aussi bon patriote que le *Picayune*, mais ses moyens de réussite diffèrent beaucoup de ceux de son rival. Il est parvenu à se convaincre que si la Louisiane, au lieu de vouloir se montrer de la reconnaissance, adoptait le spécifique qu'il lui propose, elle échapperait aux embarras financiers et tout irait pour le mieux. Les troubles politiques, dit-il, sont des obstacles dangereux et l'incertitude est un présage de désastres. Le peuple—les blancs et les noirs—demande un gouvernement honnête, sage, économe, mais les citoyens des deux races ont appris, en écoutant les avis de leurs chefs, à se soupçonner, à fermer l'oreille aux projets de conciliation, à s'éloigner les uns des autres. Pourquoi se réconcilier, se faire des concessions, quand on pourrait s'entendre? Nos deux législatures ne peuvent exister longtemps encore; elles invitent l'intervention fédérale et amènent des spectacles qui, dans l'avenir, serviront de prétexte à de nouvelles immixtions. Le congrès ne reconnaîtra ni McEnery ni Kellogg : il aime mieux que nous régionnons nos affaires nous-mêmes. Si nous persistons à rester dans la voie que l'on nous sommes tracée, il ordonnera une nouvelle élection et ramènera au pouvoir Wadsworth et les officiers reconnus le 4 novembre dernier. Les hommes sensés des deux législatures sont anxieux d'en arriver à un arrangement équitable, mais dans celle de McEnery le mouvement est entravé par quelques extrémistes, dans celle de Kellogg par des ignorants qui doivent à la fraude leur séjour au Mechanics' Institute. Ainsi donc, les intérêts de la ville et de l'Etat sont sacrifiés à la bassesse, à l'égoïsme des partis à l'opinâtreté de ceux qui les dirigent.

—La feuille de la rue du Camp n'abandonne pas son sujet favori sans lancer deux flèches, l'un au *Picayune* et l'autre au *Republican* qui, dit-il, s'entourent d'une muraille de glace et veulent tout ou rien.

Le *Times* ne s'est probablement décidé qu'après mure réflexion, à suivre la ligne de conduite qui est si peu du goût de ses confrères, car, se rappelant le passé, il ne voudrait sans doute pas engager la population dans des compromis compromettants.

Le *Republican*, à l'instar du yankee qu'on a souvent vu répondre à une question par une autre, essaie de repousser l'accusation de vol formulée, dans le *Picayune*, contre les carpet-baggers de la Louisiane, par une accusation semblable portée contre les démocrates. Il se plonge dans l'histoire des dix dernières années et en sort tout content de lui-même.

—Lachant le *Picayune* qu'il s'imagine avoir terrassé, et les démocrates qu'il traite avec plus de violence que d'habitude, l'organe des gaîtons s'applique à démontrer qu'il ne faut pas trop s'attacher aux ci-devant principes du passé; ils ont fait leur temps. Les opinions de nos ancêtres étaient basées sur les exigences de l'époque. Les nécessités actuelles nous obligent à penser différemment, à prendre une autre direction, et au nom du respect, de l'admiration qui sont dûs à la mémoire de citoyens illustres tels que Washington, Jefferson, Madison et Monroe, nous devons nous demander ce que ces grands hommes penseraient, comment ils agiraient s'ils vivaient aujourd'hui. Par exemple, Jefferson serait-il partisan du droit des Etats tel que l'entendent à cette heure ses soi-disant disciples? Consentirait-il à ce qu'une doctrine qu'il a précédemment dû, de l'avis du peuple, rejeter, fût ressuscitée de l'exil et de ses souffrances pour relever autrement l'image gâtée lancée contre nous par les signataires de la lettre en question.

Voilà, cependant, ce qu'ils ont voulu faire.

Au nom de mes camarades de la délégation repartis pour Paris,

DUBOUL, ouvrier cordonnier,
Argoule des Termes, 19, à Paris.

SCANDALES FINANCIERS EN FRANCE.

On lit dans l'*Evénement* :

Hier grande rumeur à la Bourse.

Le bruit courait que plusieurs spéculateurs venaient d'être mis en état d'arrestation.

Nous avons envoyé immédiatement aux informations, et voici les renseignements que nous avons recueillis et que nous publions sous toutes réserves.

Plusieurs administrateurs de Sociétés financières sont inculpés.

Citons de suite la Société industrielle, ce qui n'a rien d'étonnant, après le procès qui vient d'avoir lieu et la condamnation de son directeur, M. Bureau.

Tout le monde se rappelle les divers bruits qui coururent, en 1871, lors de la fondation de cette société, qui venait d'installer ses bureaux 16, place Vendôme. Spéculant sur la similitude des noms avec le Crédit industrial, s'étant dès le début attachée un personnel décoré, depuis les caissiers jusqu'aux garçons de banque; ayant ensuite, pour compléter l'analogie avec le Crédit industriel, loué de nouveaux locaux rue Taitbout, elle était parvenue à émettre un certain nombre de valeurs grâce à la création de plusieurs succursales dans les départements.

On finit cependant par découvrir des agissements frauduleux. M. Bureau fut arrêté, condamné à deux ans de prison, et fila aussitôt en Angleterre, après avoir traversé la Belgique. Les scellés furent apposés chez lui et à son administration.

M. Lambquin, commissaire aux délégations judiciaires, s'est présenté hier aux bureaux du Crédit foncier suisse et du Crédit communal de France, et s'est fait remettre la liste des administrateurs.

M. Caperon, intéressé dans les affaires de la Société des Cinq villes, de la Banque territoriale d'Espagne, — dont le directeur est M. Clément Duvernois, — du Crédit foncier suisse et de la Banque communale, a été mis en état d'arrestation.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, il n'est pas encore relâché.

Il aurait déclaré, avant son arrestation, qu'il resterait à son poste, n'ayant rien à craindre.

Nous donnons enfin, sous les mêmes réserves, la nouvelle de l'arrestation de MM. Pelletier, Destrée et Max.

L'une des personnes arrêtées a été relâchée dès hier soir.

Ces arrestations auraient été dues à la fuite de M. Bureau.

Un autre journal donne les informations suivantes :

Des poursuites, qui ne sont que le premier mot dit par la justice dans une charge à fond contre toutes les sociétés véreuses qui fourmillent à Paris, ont fait grand bruit à la Bourse et ont fortement influé sur les cours de toutes les valeurs de dernier ordre.

Depuis plusieurs années, de nombreuses plaintes avaient été déposées à la charge de plusieurs sociétés financières qui ne se soutiennent que par le prêt sur titres dont elles font immédiatement de l'argent par la négociation à la Bourse de valeurs qu'elles détiennent aussi longtemps que possible. Ces titres et valeurs forment la plus claire partie de leur capital. Quand un client, las d'attendre ses titres ou son argent, avait l'idée d'en référer au commissaire de police, le banquier alléguait des retards dans les négociations et satisfaisait son client sur l'heure.

Les plaintes devinrent tellement nombreuses pendant ces derniers temps qu'il fallait y mettre un terme.

On cite trois sociétés sur les opérations desquelles la justice a porté son attention : le *Crédit foncier suisse*, le *Crédit communal de France* et la *Société industrielle*.

Il paraît qu'à la tête d'une de ces sociétés se trouvaient placés des personnages considérables par leur position sociale, et dont plusieurs même étaient dignitaires de l'ordre de la Légion d'honneur. Cette circonstance aurait, sur la procédure à suivre, une certaine influence ; car, comme on sait, les gradés dignitaires de la Légion d'honneur jouissent au point de vue des poursuites qui peuvent être dirigées contre eux, de privilèges exceptionnels.

Le directeur de la "Société Industrielle," M. Bureau, après s'être entendu condamner à deux années de prison par le tribunal de police correctionnelle, a cru prudent de quitter aussitôt la France. On a opposé les scellés au siège de la "Société Industrielle," et les membres de son conseil d'administration, dont la liste a été régulièrement publiée à la 4e page des journaux, auront des renseignements intéressants à fournir à la justice. La "Société Industrielle" a été déclarée en faillite.

Après avoir débuté par des poursuites contre la "Société Industrielle," le ministère de la justice en prit son parti et résolut d'en finir d'un seule fois. A la suite d'une perquisition faite au domicile de M. Lefèvre Duruflé, administrateur de cette dernière société, ils dirigea des poursuites contre le "Crédit Communal de France," société qui n'avait de français que le nom et aussi le capital, car toutes les obligations avaient été émises en France. Elles présentaient quelque leurs similaires dans ses par le Crédit foncier de France, l'appât de lots énormes. C'est aussi qu'à chaque tirage le premier numéro sortant gagnait 200,000 francs.

Trois personnes furent mises en état d'arrestation, ce sont : MM. Destrez, G. Caperon, le riche banquier, et M. Lepelletier. L'instruction a été confiée à M. le juge Cartier. M. Magnien, expert en écriture, a été chargé d'examiner la comptabilité et tous les registres saisis au siège administratif, boulevard Haussmann, 54.

Parmi les arrestations qui devaient avoir lieu, se trouvait celle de M. Fornerod, administrateur du "Crédit foncier suisse." Dix minutes avant que les agents de la sûreté se présentassent chez M. Fornerod, un de ses amis, qui était venu le prévenir, lui prêta son chapeau et son décoration. L'administrateur du "Crédit foncier suisse" sortit tranquillement de chez lui, et, pendant qu'on télégraphiait sur toute la ligne de Lyon pour le faire arrêter, il prenait la ligne du Nord, pour gagner Bâle, par la Belgique.

M. Destrez est au secret le plus absolu. M. Best, ancien du "Crédit Commercial," est allé voir M. Cartier pour lui demander de quoi était accusé M. Destrez.

Escroquerie et peut-être d'abus de confiance, lui a répondu le juge d'instruction.

A propos du Crédit Communal, le *Gaulois* rappelle un détail assez curieux :

"Le *Journal officiel* lui prêta le concours d'une publicité exceptionnelle et peu légale.

L'annonce de la Société occupait toute la quatrième page; l'*Officiel* avait alors le grand format; elle était imprimée en lettres énormes. Cette quatrième page reçut, au moyen de l'affichage, une publicité immense, et qui avait tout le caractère d'affiche officielle, puisqu'elle était sur papier blanc.

"Cette habileté à enfreindre la loi amena une interpellation à la tribune, et de ce jour on força le directeur de l'*Officiel* à rentrer dans les termes de son traité."

MAISONS A L'EPREUVE DU FEU.

Nous recevons, dit le *Messager franco-américain*, d'un architecte français, M. Guillaume, la communication suivante, qui ne peut manquer d'intéresser vivement les habitants d'un pays où les incendies sont si fréquents et si désastreux :

"Les ravages considérables que font les incendies en Amérique devraient éveiller l'attention des autorités municipales, et leur faire comprendre la nécessité d'exiger l'emploi général des matériaux incombustibles dans l'édification des nouveaux bâtiments.

Il serait de première utilité de rendre tous les bâtiments solidaires par l'emploi des mêmes matériaux, et de supprimer les planchers en bois, en les remplaçant par des planchers en fer et plâtre. Les propriétaires, les locataires et les constructeurs trouveraient un avantage sérieux dans une telle innovation.

Dans ce pays, le fer, le plâtre et la brique existent en assez grandes quantités, et à des prix assez abordables pour les employer avantageusement. La fabrication de la brique ceruse rendrait de grands services par son emploi dans les murs, les cloisons intérieures et les planchers. La brique ceruse empêche l'humidité, la salpêtre, et produit la légèreté, la résistance, l'économie et la sûreté.

Ainsi, à New York dans une maison ordinaire de 25 pieds sur 62, il entre environ 44 yards cubes de solives en sapin très combustible. Si l'on supprimait cet énorme volume d'aliments d'incendie, et si on remplaçait par des solives en fer avec plâtre, on obtiendrait un grand résultat ; car il ne resterait plus que 6 yards cubes de bois très inférieures, ce qui serait très insuffisant pour que le feu pût percer un plancher ou faire effondrer les murs moyens les moins épais.

Les bâtiments de 2e classe sont ceux qui conviennent le mieux aux grandes villes ; ils coûtent peu d'argent de plus que les maisons à planchers en bois. Quelques inspecteurs dévoués suffiraient pour surveiller la bonne exécution et l'emploi de bons matériaux.

La ville de Paris, depuis 25 années, a généralement employé les planchers en fer, comme étant les plus avantageux par leur solidité, leur moindre sonorité et leur faible épaisseur.

Les solives en fer de 20 à 22 pieds de portée ont 12 pouces de hauteur, et un poids de 35 livres par yard linéaire. Ces solives sont placées à 2 pieds 6 pouces d'écartement ; reçoivent transversalement des entretoises en fer carrées de 6 lignes, espacées de 4 pieds.

Sur les entretoises et longitudinalement aux solives, sont posés, à l'état libre, trois cours de pontons en fer carré de quatre lignes par travée.

Ce système de plancher a une épaisseur de sept pouces de moins que les planchers en bois.

Les planchers en bois pourraient brûler dix fois moins vite si l'on ajoutait dans les travées des solives à l'épaisseur du plafond, un auget de gros plâtre de 2 pouces d'épaisseur, puis ad-libitum, avec un intervalle de 2 pouces de vide, une autre épaisseur de terre glaise de 3 pouces appliquée ainsi.

Une chose très essentielle à surveiller, ce sont les conduites de cheminées, pour lesquelles le meilleur système est l'emploi des poteries en terre cuite.

Les French Roofs en fer, en plâtre et en ardoises sont une cuirasse presque inaccessible aux incendies.

J'ai examiné rapidement cette question des maisons *à bon marché à l'épreuve du feu*, et ne suis entré que dans les détails d'un intérêt général. Oh ne peut rester les bras croisés devant de si épouvantables ravages, qu'il serait si facile de diminuer en les prévenant.

Le 1er janvier dernier, j'ai publié un *New American Architectural Sketch Book* pour intérieur de maisons particulières, suburbaines, banques, bureaux, églises, etc., etc., à l'usage des architectes, constructeurs, charpentiers, ébénistes, etc. Je me propose aussi prochainement de publier un tarif des prix des bureaux de bâtiments pour la ville de New York.

Espérant, monsieur, que vous voudrez bien insérer ma lettre dans les colonnes de votre journal,

Veuillez agréer, etc.

L. GUILLAUME, architecte,
148, Fulton street, New York.

DÉPÊCHES Télégraphiques TRANSMISES A L'ABEILLE.

EUROPE.

FRANCE.

Pas de reconciliation entre Bourbonistes et Orléanistes.

Paris, 15—On attend toujours plusieurs malles de Madrid.

La prétendue réunion chez le duc d'Aumale, en faveur de Moutpensier, est fausse.

ESPAGNE.

Des dépêches de Madrid aux journaux de Paris, rapportent que Figueras a l'intention de licencier l'armée régulière et de compter seulement sur la garde civique pour le maintien de l'ordre.

La *Gazette de France* dit qu'il y a dans le Portugal un parti qui veut républicaniser le pays et former l'union ibérienne.

L'Univers, organe légitimiste, contredit le rapport d'après lequel une réconciliation aurait été effectuée entre les deux branches de la maison de Bourbon. Ce journal assure que rien n'a été fait pour une fusion.

Madrid, 23.—Quelques troubles à Malaga ont été facilement supprimés. La neige arrête encore le service des trains dans le voisinage de Madrid.

Le général Pavia a été nommé commandant en chef des troupes en Catalogne.

El Señor Orenza sera probablement nommé ambassadeur à Paris, Abazurga à Londres et Fiol à Bruxelles.

On s'attend à un décret supprimant les titres et décorations.

On dit que le palais royal lei sera converti en musée et académie des arts.

Depuis plusieurs années, de nombreuses plaintes avaient été déposées à la charge de plusieurs sociétés financières qui ne se soutiennent que par le prêt sur titres dont elles font immédiatement de l'argent par la négociation à la Bourse de valeurs qu'elles détiennent aussi longtemps que possible. Ces titres et valeurs forment la plus claire partie de leur capital. Quand un client, las d'attendre ses titres ou son argent, avait l'idée d'en référer au commissaire de police, le banquier alléguait des retards dans les négociations et satisfaisait son client sur l'heure.

Les plaintes devinrent tellement nombreuses pendant ces derniers temps qu'il fallait y mettre un terme.

On cite trois sociétés sur les opérations desquelles la justice a porté son attention : le *Crédit foncier suisse*, le *Crédit communal de France* et la *Société industrielle*.

Il paraît qu'à la tête d'une de ces sociétés se trouvaient placés des personnages considérables par leur position sociale, et dont plusieurs même étaient dignitaires de l'ordre de la Légion d'honneur. Cette circonstance aurait, sur la procédure à suivre, une certaine influence ; car, comme on sait, les gradés dignitaires de la Légion d'honneur jouissent au point de vue des poursuites qui peuvent être dirigées contre eux, de privilèges exceptionnels.

Le directeur de la "Société Industrielle," M. Bureau, après s'être entendu condamner à deux années de prison par le tribunal de police correctionnelle, a cru prudent de quitter aussitôt la France. On a opposé les scellés au siège de la "Société Industrielle," et les membres de son conseil d'administration, dont la liste a été régulièrement publiée à la 4e page des journaux, auront des renseignements intéressants à fournir à la justice. La "Société Industrielle" a été déclarée en faillite.

Après avoir débuté par des poursuites contre la "Société Industrielle," le ministère de la justice en prit son parti et résolut d'en finir d'un seule fois. A la suite d'une perquisition faite au domicile de M. Lefèvre Duruflé, administrateur de cette dernière société, on dirigea des poursuites contre le "Crédit Communal de France," société qui n'avait de français que le nom et aussi le capital, car toutes les obligations avaient été émises en France. Elles présentaient quelque leurs similaires dans ses par le Crédit foncier de France, l'appât de lots énormes. C'est aussi qu'à chaque tirage le premier numéro sortant gagnait 200,000 francs.

Trois personnes furent mises en état d'arrestation, ce sont : MM. Destrez, G. Caperon, le riche banquier, et M. Lepelletier. L'instruction a été confiée à M. le juge Cartier. M. Magnien, expert en écriture, a été chargé d'examiner la comptabilité et tous les registres saisis au siège administratif, boulevard Haussmann, 54.

Parmi les arrestations qui devaient avoir lieu, se trouvait celle de M. Fornerod, administrateur du "Crédit foncier suisse." Dix minutes avant que les agents de la sûreté se présentassent chez M. Fornerod, un de ses amis, qui était venu le prévenir, lui prêta son chapeau et son décoration. L'administrateur du "Crédit foncier suisse" sortit tranquillement de chez lui, et, pendant qu'on télégraphiait sur toute la ligne de Lyon pour le faire arrêter, il prenait la ligne du Nord, pour gagner Bâle, par la Belgique.

M. Destrez est au secret le plus absolu. M. Best, ancien du "Crédit Commercial," est allé voir M. Cartier pour lui demander de quoi était accusé M. Destrez.

Escroquerie et peut-être d'abus de confiance, lui a répondu le juge d'instruction.

A propos du Crédit Communal, le *Gaulois* rappelle un détail assez curieux :

"Le *Journal officiel* lui prêta le concours d'une publicité exceptionnelle et peu légale.

L'annonce de la Société occupait toute la quatrième page; l'*Officiel* avait alors le grand format; elle était imprimée en lettres énormes. Cette quatrième page reçut, au moyen de l'affichage, une publicité immense, et qui avait tout le caractère d'affiche officielle, puisqu'elle était sur papier blanc.

"Cette habileté à enfreindre la loi amena une interpellation à la tribune, et de ce jour on força le directeur de l'*Officiel* à rentrer dans les termes de son traité."

MAISONS A L'EPREUVE DU FEU.

Nous recevons, dit le *Messager franco-américain*, d'un architecte français, M. Guillaume, la communication suivante, qui ne peut manquer d'intéresser vivement les habitants d'un pays où les incendies sont si fréquents et si désastreux :

"Les ravages considérables que font les incendies en Amérique devraient éveiller l'attention des autorités municipales, et leur faire comprendre la nécessité d'exiger l'emploi général des matériaux incombustibles dans l'édification des nouveaux bâtiments.

Il serait de première utilité de rendre tous les bâtiments solidaires par l'emploi des mêmes matériaux, et de supprimer les planchers en bois, en les remplaçant par des planchers en fer et plâtre. Les propriétaires, les locataires et les constructeurs trouveraient un avantage sérieux dans une telle innovation.

Dans ce pays, le fer, le plâtre et la brique existent en assez grandes quantités, et à des prix assez abordables pour les employer avantageusement. La fabrication de la brique ceruse rendrait de grands services par son emploi dans les murs, les cloisons intérieures et les planchers. La brique ceruse empêche l'humidité, la salpêtre, et produit la légèreté, la résistance, l'économie et la sûreté.

Ainsi, à New York dans une maison ordinaire de 25 pieds sur 62, il entre environ 44 yards cubes de solives en sapin très combustible. Si l'on supprimait cet énorme volume d'aliments d'incendie, et si on remplaçait par des solives en fer avec plâtre, on obtiendrait un grand résultat ; car il ne resterait plus que 6 yards cubes de bois très inférieures, ce qui serait très insuffisant pour que le feu pût percer un plancher ou faire effondrer les murs moyens les moins épais.

Les bâtiments de 2e classe sont ceux qui conviennent le mieux aux grandes villes ; ils coûtent peu d'argent de plus que les maisons à planchers en bois. Quelques inspecteurs dévoués suffiraient pour surveiller la bonne exécution et l'emploi de bons matériaux.

La ville de Paris, depuis 25 années, a généralement employé les planchers en fer, comme étant les plus avantageux par leur solidité, leur moindre sonorité et leur faible épaisseur.

Les solives en fer de 20 à 22 pieds de portée ont 12 pouces de hauteur, et un poids de 35 livres par yard linéaire. Ces solives sont placées à 2 pieds 6 pouces d'écartement ; reçoivent transversalement des entretoises en fer carrées de 6 lignes, espacées de 4 pieds.

Sur les entretoises et longitudinalement aux solives, sont posés, à l'état libre, trois cours de pontons en fer carré de quatre lignes par travée.

Ce système de plancher a une épaisseur de sept pouces de moins que les planchers en bois.

Les planchers en bois pourraient brûler dix fois moins vite si l'on ajoutait dans les travées des solives à l'épaisseur du plafond, un auget de gros plâtre de 2 pouces d'épaisseur, puis ad-libitum, avec un intervalle de 2 pouces de vide, une autre épaisseur de terre glaise de 3 pouces appliquée ainsi.

Une chose très essentielle à surveiller, ce sont les conduites de cheminées, pour lesquelles le meilleur système est l'emploi des poteries en terre cuite.

Les French Roofs en fer, en plâtre et en ardoises sont une cuirasse presque inaccessible aux incendies.

J'ai examiné rapidement cette question des maisons *à bon marché à l'épreuve du feu*, et ne suis entré que dans les détails d'un intérêt général. On ne peut rester les bras croisés devant de si épouvantables ravages, qu'il serait si facile de diminuer en les prévenant.

Le 1er janvier dernier, j'ai publié un *New American Architectural Sketch Book* pour intérieur de maisons particulières, suburbaines, banques, bureaux, églises, etc., etc., à l'usage des architectes, constructeurs, charpentiers, ébénistes, etc. Je me propose aussi prochainement de publier un tarif des prix des bureaux de bâtiments pour la ville de New York.

Espérant, monsieur, que vous voudrez bien insérer ma lettre dans les colonnes de votre journal,

Veuillez agréer, etc.

L. GUILLAUME, architecte,
148, Fulton street, New York.

DÉPÊCHES Télégraphiques TRANSMISES A L'ABEILLE.

EUROPE.

FRANCE.

Pas de reconciliation entre Bourbonistes et Orléanistes.

Paris, 15—On attend toujours plusieurs malles de Madrid.

La prétendue réunion chez le duc d'Aumale, en faveur de Moutpensier, est fausse.

ESPAGNE.

Des dépêches de Madrid aux journaux de Paris, rapportent que Figueras a l'intention de licencier l'armée régulière et de compter seulement sur la garde civique pour le maintien de l'ordre.

La *Gazette de France* dit qu'il y a dans le Portugal un parti qui veut républicaniser le pays et former l'union ibérienne.

L'Univers, organe légitimiste, contredit le rapport d'après lequel une réconciliation aurait été effectuée entre les deux branches de la maison de Bourbon. Ce journal assure que rien n'a été fait pour une fusion.

Madrid, 23.—Quelques troubles à Malaga ont été facilement supprimés. La neige arrête encore le service des trains dans le voisinage de Madrid.

Le général Pavia a été nommé commandant en chef des troupes en Catalogne.

El Señor Orenza sera probablement nommé ambassadeur à Paris, Abazurga à Londres et Fiol à Bruxelles.

On s'attend à un décret supprimant les titres et décorations.

On dit que le palais royal lei sera converti en musée et académie des arts.

Depuis plusieurs années, de nombreuses plaintes avaient été déposées à la charge de plusieurs sociétés financières qui ne se soutiennent que par le prêt sur titres dont elles font immédiatement de l'argent par la négociation à la Bourse de valeurs qu'elles détiennent aussi longtemps que possible. Ces titres et valeurs forment la plus claire partie de leur capital. Quand un client, las d'attendre ses titres ou son argent, avait l'idée d'en référer au commissaire de police, le banquier alléguait des retards dans les négociations et satisfaisait son client sur l'heure.

Les plaintes devinrent tellement nombreuses pendant ces derniers temps qu'il fallait y mettre un terme.

On cite trois sociétés sur les opérations desquelles la justice a porté son attention : le *Crédit foncier suisse*, le *Crédit communal de France* et la *Société industrielle*.

Il paraît qu'à la tête d'une de ces sociétés se trouvaient placés des personnages considérables par leur position sociale, et dont plusieurs même étaient dignitaires de l'ordre de la Légion d'honneur. Cette circonstance aurait, sur la procédure à suivre, une certaine influence ; car, comme on sait, les gradés dignitaires de la Légion d'honneur jouissent au point de vue des poursuites qui peuvent être dirigées contre eux, de privilèges exceptionnels.

Le directeur de la "Société Industrielle," M. Bureau, après s'être entendu condamner à deux années de prison par le tribunal de police correctionnelle, a cru prudent de quitter aussitôt la France. On a opposé les scellés au siège de la "Société Industrielle," et les membres de son conseil d'administration, dont la liste a été régulièrement publiée à la 4e page des journaux, auront des renseignements intéressants à fournir à la justice. La "Société Industrielle" a été déclarée en faillite.

Après avoir débuté par des poursuites contre la "Société Industrielle," le ministère de la justice en prit son parti et résolut d'en finir d'un seule fois. A la suite d'une perquisition faite au domicile de M. Lefèvre Duruflé, administrateur de cette dernière société, on dirigea des poursuites contre le "Crédit Communal de France," société qui n'avait de français que le nom et aussi le capital, car toutes les obligations avaient été émises en France. Elles présentaient quelque leurs similaires dans ses par le Crédit foncier de France, l'appât de lots énormes. C'est aussi qu'à chaque tirage le premier numéro sortant gagnait 200,000 francs.

Trois personnes furent mises en état d'arrestation, ce sont : MM. Destrez, G. Caperon, le riche banquier, et M. Lepelletier. L'instruction a été confiée à M. le juge Cartier. M. Magnien, expert en écriture, a été chargé d'examiner la comptabilité et tous les registres saisis au siège administratif, boulevard Haussmann, 54.

Parmi les arrestations qui devaient avoir lieu, se trouvait celle de M. Fornerod, administrateur du "Crédit foncier suisse." Dix minutes avant que les agents de la sûreté se présentassent chez M. Fornerod, un de ses amis, qui était venu le prévenir, lui prêta son chapeau et son décoration. L'administrateur du "Crédit foncier suisse" sortit tranquillement de chez lui, et, pendant qu'on télégraphiait sur toute la ligne de Lyon pour le faire arrêter, il prenait la ligne du Nord, pour gagner Bâle, par la Belgique.

M. Destrez est au secret le plus absolu. M. Best, ancien du "Crédit Commercial," est allé voir M. Cartier pour lui demander de quoi était accusé M. Destrez.

Escroquerie et peut-être d'abus de confiance, lui a répondu le juge d'instruction.

A propos du Crédit Communal, le *Gaulois* rappelle un détail assez curieux :

"Le *Journal officiel* lui prêta le concours d'une publicité exceptionnelle et peu légale.

L'annonce de la Société occupait toute la quatrième page; l'*Officiel* avait alors le grand format; elle était imprimée en lettres énormes. Cette quatrième page reçut, au moyen de l'affichage, une publicité immense, et qui avait tout le caractère d'affiche officielle, puisqu'elle était sur papier blanc.

"Cette habileté à enfreindre la loi amena une interpellation à la tribune, et de ce jour on força le directeur de l'*Officiel* à rentrer dans les termes de son traité."

M. THIERS ET LES BONAPARTE.

M. Thiers a exposé ses idées sur le cas où sur la protestation du prince Napoléon. Nous allons résumer, très brièvement son allocution :

L'été dernier, l'amiral La Roncière avait sollicité pour le prince et pour madame la Princesse Clotilde la permission de venir prendre des bains de mer. Cette autorisation fut refusée au prince qui aurait pu conduire sa famille en France, venir l'y chercher, mais non séjourner sur le territoire. Cette décision, suivie plus tard de l'expulsion du prince, a été prise en conseil des ministres, mais M. Thiers en revendique la responsabilité pour lui seul. Voici les raisons qu'il allègue à l'appui de sa thèse :

Il n'y a pas de loi d'exclusion contre les Bonaparte, mais une loi de bannissement contre deux fois par la Chambre, qui comporte le bannissement. La preuve, ajoute M. Thiers, c'est que jamais la Chambre ne demandait Napoléon III à rentrer en France.

Maintenant, il y a le prince impérial. Je n'ai pas ses partisans s'appellent Napoléon IV ; mais peu importe. Cette dynastie n'a pas qu'il pourrait s'appeler Napoléon le voudrait si l'on décidait que le gouvernement serait fort en agissant vis à vis du prince Napoléon plus qu'il l'a fait ? En outre, comment empêcher ou le prince impérial de venir en France s'il le veut ? Ce serait lui donner du renom en si se prétendre l'encouragement à venir ?

Quant au chef, cette conséquent en tout ; il ne dit rien d'ailleurs toujours intéressant les lois de la déchéance. Le prince Napoléon lui-même en a tant une interprétation parfaitement claire dans une lettre au Maréchal, lorsqu'il adit "qu'il tenait fouler les prétendants qui rentraient en France."

Bien d'mot, M. Thiers considère la France comme malade, pour ainsi dire le tétanos ; il veut un plâtrer tout ce qui peut l'agitter et la troubler.

—Le *Daily News* du 22 janvier publie la lettre suivante en langue française :

Monsieur, — Une lettre, signée de quelques ouvriers français réfugiés à Londres, et à laquelle vous avez ouvert les colonnes de votre journal, proteste contre la comédie ouvrière qui vient de se jouer à Chislehurst, et prétend connaître pour des politiciens de l'empire les bloustiers qui sont venus assister aux funérailles de Napoléon III.

J'ai l'honneur de vous affirmer, moi, Dibois, président-organisateur de la délégation ouvrière dont il s'agit, que je suis ouvrier pauvre et honnête savetier, et que je n'ai jamais occupé d'emploi, ni dépendance quelconque, ni même dans l'état-major de la Commune.

Quant à l'ouvrier en blouse,—car il n'y en avait qu'un et non plusieurs, comme vous vous le demandiez, et de croire, quant à l'homme en blouse qui portait la bannière de la délégation, il était vêtu d'une blouse, ou plutôt d'un bourgeron de toile, pour cette unique raison qu'il n'avait pour d'autres vêtements, car la pauvre de l'ouvrier n'a pas enrichi. Il est honnête, Dubois est savetier, en honnête et a Paris.

Je suis prêt à fournir, si vous correspondants le désirent, les mêmes renseignements sur les 25 autres camarades qui ont bien voulu se joindre à moi pour venir de France à Chislehurst. Je suis très respectueux de l'ex et de ses souffrances pour relever autrement l'injure gratuite lancée contre nous par les signataires de la lettre en question.

Veuillez agréer, etc.

Au nom de mes camarades de la délégation repartis pour Paris,

DIBOIS, ouvrier cordonnier,
Argoule des Termes, 19, à Paris.

BULLETIN FINANCIER.

Samedi soir, 15 Février 1873.

Comptoir d'échanges (Clearing-House) de la Nouvelle-Orléans.

	Echanges.	Balances.
15 fév.....	9,669,906 27	296,413 65
Même temps la sem. der....	9,195,394 65	180,978 20
Total de la semaine dernière...	13,659,959 65	2,177,997 23
Total de la semaine précédente...	16,281,613 90	1,690,998 58

Le marché monétaire est calme et facile. Il y a un peu d'offres dans les banques, et il n'y en a guère en dans les rues. Les balances de monnaie courante et le chiffre des escomptes sont, à peu près, les mêmes que ceux de la semaine dernière, mais les dépôts se sont légèrement accrus. Nous continuons de coter : le papier de premier ordre à 10 pour cent ; le No. 1, sans garanties collatérales, à 12 à 15 ; le papier hypothécaire de premier ordre à 11, et celui de second ordre à 12.

La compagnie du chemin de fer Crescent City a déclaré un dividende de trois piastres par action, lequel sera payable le 26 du courant. La compagnie des Raffineurs à sucre de la Nouvelle-Orléans a déclaré un dividende d'une piastre par action, et le paiera à dater du 1er mars prochain.

L'or a ouvert à 114 1/8 à 114 3/8 contre 114 3/8 à New York et, après un mouvement prononcé, a fermé à 114 1/4 à 114 1/2 (hausse de 1/8 cent depuis hier) contre 114 1/2 à New York. Les transactions se sont élevées à $145,500, dont $9,500 (2,000 et 7,500) à 114 1/8, $7,000 à 114 1/4, $10,000 à 114 5/16, $60,000 à 114 1/8 à 114 3/8, $22,000 (2,000, 5,000, 5,000, 10,000 et 10,000) à 114 3/8, $20,000 à 114 3/8 à 114 1/2, $5,000 à 114 1/4 — On n'a pas annoncé de ventes d'argent. Nous cotons encore les demi-piastres américaines à 110 à 112, les piastres mexicaines à 2 de prime sur l'or les nouvelles et 3 les anciennes.

Le change sterling a été assez recherché. Le cours de l'or dans Wall Street a produit, sur notre place, une hausse de 1/8 pour cent dans les traites particulières, et d'environ 1/4 dans celles des banques. Les opérations comprennent 75,300 livres, dont 3000 connaissement à 123 1/4, 3000 de 3 à 123 3/8, 33,000 (4000, 3000 et 10,000 connaissement, 2 60, 6000 et 8000 clean) No 1, 2000 de banque (Bordeaux) sur Londres à 123 1/4, 12,500 (1000 et 5000 connaissement, 6500 clean) No 1 à 123 3/8, 700 et 1000 connaissement de navire américain, à 123 7/8, 1000 do à 124 et 21,000 de banque à — —.

Dans le francs, la seule vente annoncée est de $20,000, en change de commerce, à 4/63 3/4 à 4/63 1/2. 50,000 marcs d'Allemagne se sont vendus à 100, 70,000 et 400,000 à —. A la clôture, les traites sterling étaient cotées à 122 3/8 à 123 3/4 à commerce et clean No 1 et — à 124 1/2 le change des banques ; les francs, à 4/63 3/4 à 4/62 1/2 le change particulier et 4/62 1/2 le change des banques. Les marcs d'Allemagne étaient cotés à 99 1/2.

Les offres de change américain ont été nombreuses. Les ventes ont été irrégulier dans la journée, mais, à la clôture, ils étaient plus fermes que dans les derniers d'hier. Les ventes embrassent environ $420,000, dont $30,000 de banquiers, sur New York, à vue, à 1/16 pour cent d'escompte ; 6,000 en change de commerce, 50,000 de banques à 7 jours, 100,000 et 25,000 de banques à 10, 20,000 et $30,000 de banques à 30/6, $10,000 en change de commerce, sur New-York, et 30 do dans Fall River à 124. $120,000, 25,000 de banquiers et 25,000 de banques à 5/32, $25,000 de banquiers, sur New-York, et $5,000 en change de commerce, sur Providence, à 1/8 à 1/32.

Les banques ont tiré sur New-York au pair, pour cent d'escompte et le change de commerce à vue a été coté à 1/8 d'escompte.

Dans les checks sur New-York, une transaction de $5,000 a eu lieu à 1/16 pour cent d'escompte.

20 actions de la compagnie d'assurance mutuelle des Marchands se sont vendues à 5 — et 50 de la banque nationale de la ville à 1/2 — 52 de